

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [perron-ge-csdm-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a06a12b71f113161ca768ed2>

Date d'obtention : 2026-03-06 14:25:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui permet de prendre en charge rapidement les situations et d'accompagner tous les élèves impliqués, en collaboration avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai mieux outillée dans le cas où une telle situation se produisait. Je suis rassurée d'avoir un protocole clair à suivre. Je serai en confiance dans ma décision de confisquer les appareils électroniques s'il y a lieu. Je pourrai également soutenir ma collègue TES, qui elle est déjà formée et prend actuellement en charge ce type de situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rassurer la victime et lui faire sentir qu'elle fera partie de la solution.